

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU 14/01/2020

Délibération n° CFVU_2019/20-38

Délibération rendue :

- pour décision
 pour avis

Délibération à caractère réglementaire :

- Oui
 Non

DESCRIPTION DE LA DÉLIBÉRATION

- **Référence issue de l'ordre du jour** : 2. Approbation du procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 28 novembre 2019
- **Objet du vote** : Vote pour l'approbation du procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 28 novembre 2019
- **Annexes jointes à la délibération** : Procès-verbal de la CFVU du 28/11/2019
- **Anciennes délibérations adoptées sur le même objet, le cas échéant** :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Nombre de membres composant le conseil : 40
- Nombre de membres en exercice : 39
- Quorum : 19
- Membres présents : 17
- Membres représentés : 10
- Total : 27

DÉCOMPTE DES VOTES

- Refus de vote : 0
- Abstention(s) : 0
- Votants : 27
- Blanc(s) ou nul(s) (*en cas de vote à bulletin secret*) : NC
- Suffrages exprimés (*nombre de votants, déduction faite des blancs et nuls*)
 - ⇒ Pour : 27
 - ⇒ Contre : 0

RÉSULTAT DU VOTE

- Délibération adoptée
 Délibération rejetée

Fait à Besançon, le 15/01/2020



Pour le président et par délégation
La Directrice Générale des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rabia DEGACHI', is written over a horizontal line.

Rabia DEGACHI

**Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire
du conseil académique de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 28 novembre 2019

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le jeudi 28 novembre 2019 à 14h00 à la Maison de l'Université, salle 116, 1 rue Claude Goudimel, sous la présidence de Monsieur Frédéric Muyard, vice-président de l'université de Franche-Comté.

Étaient présents :

Collège A

Alain LAMBOUX-DURAND (IUT BM)
qui a reçu procuration de Frank PALMINO (IUT BM)
Guy LABARRE (UFR SLHS)
qui a reçu procuration de Estelle SEILLES (UFR SANTE)

Collège B

Frédéric MUYARD (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Corine GIRARD (UFR Santé)
Catherine CAILLE-CATTIN (INSPE)
qui a reçu procuration de Bernard PARRATTE (UFR Santé)
Claude PARRATTE (UPFR Sports)
qui a reçu procuration de Christine DOUXAMI (UFR SLHS)
Nabile BOUSSAID (UFR ST)
qui a reçu procuration de Sophie MONTEL (UFR SLHS)
Karin MONNIER-JOBE (UFR ST)
qui a reçu procuration de Almudena SANAHUJA (UFR SLHS)
Jean-Emmanuel LAFARGE (IUT BV)

Collège des Usagers

Alyssa IUND (UFR SJEPEG)
qui a reçu procuration de Athéna BLANC (UFR Santé)
Antonin FIEG (UPFR Sports)
qui a reçu procuration de Samira FLINT (UFR SJEPEG)
Flaurine DEROSARIO (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Justine GAILLARD (UFR Santé)
Hadrien KARNETH (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Yéro Harouna DIA (UFR ST)
Maëlle LE CERF (UFR Santé)
qui a reçu procuration de Lisa BELAIDI (UFR Santé)

Collège des Personnels IATOS

Habiba IMAINGFEN (SCD)
Brigitte GRILLOT (SCD)

Personnalités invitées

Elodie BELLE
Léa ZIRI
Laurence RICQ
Damien GUILBAUDEAU
Jeanne-Marie JANDEAUX
Karim DEMNATI

Personnalités excusées

Bernard PARRATTE
Frank PALMINO
Almudena SANAHUJA
Sophie MONTEL
Christine DOUXAMI
Corine GIRARD
Estelle SEILLES
Samira FLINT
Yéro Harouna DIA
Lisa BELAIDI
Athéna BLANC
Justine GAILLARD

Table des matières

1. Informations diverses.....	3
2. Accord-cadre entre l'université de Franche-Comté et le ministère de l'enseignement supérieur du Maroc relatif à l'exonération partielle du paiement des droits d'inscription	3
3. Accord-cadre entre l'université de Franche-Comté et le ministère de l'enseignement supérieur du Sénégal relatif à l'exonération partielle du paiement des droits d'inscription	4
4. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 17 octobre 2019.....	4
5. FSDIE	4
a. Attribution des fonds 2020 pour les associations institutionnelles	4
b. Propositions d'attribution de la commission du 19 novembre 2019	4
c. Bilan retour des projets financés en 2018-2019.....	5
6. Validation des travaux de la commission CVEC du 5 novembre 2019	5
7. Demandes d'intention d'ouverture à l'alternance pour la rentrée 2020.....	6
8. Bilan des FUP 2018-2019.....	6
9. Césure : modification de la procédure, des modalités de mise en œuvre et du dossier de demande pour l'année 2019-2020	6
10. Scolarité	6
a) Actualisation de la liste des parcours-types pour la rentrée 2020.....	6
b) Règlement général des études 2019-2020 : modifications	6
11. Convention des formations aux métiers d'art et du design (DNMADE) 2019-2020.....	7
12. Capacités d'accueil pour la rentrée 2020	7
13. Procédure d'admission pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée en 2020-2021 et périodes de recrutement.....	9
14. Budget de la formation 2020.....	9
15. Création d'UEL pour des licences renforcées	9
16. Conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique.....	9
17. Questions diverses	10

Frédéric Muyard ouvre la séance à 14h15, le quorum est atteint.

1. Informations diverses

Frédéric Muyard explique que l'établissement vit un contexte très chargé et très contraint. Il ajoute que l'équipe fait du mieux qu'elle peut pour obtenir rapidement les informations sur les différents dossiers en cours mais cela reste difficile étant donné les délais imposés. Des discussions sont toujours en cours pour la réforme des études de santé qui sont très impactantes. L'étude réalisée en interne révèle des besoins énormes en termes d'heures et de moyens humains estimés à 15 ou 20 ETP (équivalent temps plein) d'enseignant-chercheur.

Frédéric Muyard remercie Léa Ziri, Chargée de coopération internationale à la Direction des relations internationales et de la francophonie (DRIF) de l'université de Franche-Comté (UFC) qui a accepté de venir présenter deux points importants, rajoutés à la dernière minute, mais qui sont essentiels dans l'exercice des droits différenciés des étudiants étrangers pour la rentrée 2020.

Frédéric Muyard ajoute qu'un autre point a également été rajouté car il fait suite à une circulaire publiée il y a quelques jours concernant le congé pour projet pédagogique.

Nabile Boussaid pose la question des moyens pour la réforme des études de santé.

Frédéric Muyard répond qu'il est fondamental de disposer de moyens pour la mettre en œuvre. Aujourd'hui, le ministère certifie qu'il y a des moyens à la clé (4 enveloppes sont prévues) pour financer le coût de la mineure santé dans les licences classiques (Licence « accès santé »), le coût des mineures de licence dans le « PASS » (Parcours d'accès spécifique santé), puis le financement de la hausse des effectifs en première et seconde année de licence, etc. La question est de savoir si l'on peut obtenir des postes.

2. Accord-cadre entre l'université de Franche-Comté et le ministère de l'enseignement supérieur du Maroc relatif à l'exonération partielle du paiement des droits d'inscription

Léa Ziri explique que la signature de ces accords fait suite d'une part à une demande faite aux établissements d'enseignement supérieur d'améliorer l'accueil fait aux étudiants internationaux (label « Bienvenue en France ») et d'autre part, la mise en place de droits d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers. L'an dernier, le président a pris la décision d'exonérer l'ensemble des étudiants internationaux. Se pose aujourd'hui la question de la possibilité de maintenir cette exonération des droits d'inscription pour tous sans dépasser les 10 % autorisés.

C'est pourquoi, le président de l'UFC, accompagné du directeur de la DRIF Antoine Guillemet, a choisi de signer des accords-cadres pour permettre aux étudiants ressortissants des pays signataires d'être exonérés des droits d'inscription et de ne pas faire partie de la comptabilité des 10%. Ils ont choisi pour cette première année, de se focaliser sur le Maroc et le Sénégal, qui sont les deux pays qui nous adressent le plus d'étudiants.

Les conventions sont toujours en cours de rédaction, c'est la raison pour laquelle elles ne sont pas présentées en séance. L'objectif est cependant de les proposer au conseil d'administration (CA) du 10 décembre prochain.

Léa Ziri explique qu'il s'agit d'un acte politique fort de la part de l'UFC, puisque l'établissement est actuellement le premier en France à avoir entamé les démarches, à titre expérimental pour l'année 2020-2021, auprès de ces deux pays.

Antonin Fieg demande comment cela se passera pour la tarification des inscriptions. Qui va régler la somme « normalement due ».

Léa Ziri explique qu'il n'y a aucune transaction financière prévue. Les étudiants concernés qui s'inscrivent à l'UFC sont alors considérés comme étudiants nationaux ou communautaires. Ils paieront donc les mêmes droits qu'un étudiant français, c'est-à-dire les droits nationaux.

Guy Labarre demande si cela n'aura pour conséquence d'avoir un afflux d'étudiants de ces pays-là.

Léa Ziri répond que le nombre de demandes risque effectivement d'augmenter mais pas forcément le nombre d'admission.

Vote pour l'approbation du principe de signature d'un accord-cadre entre l'université de Franche-Comté et le ministère de l'enseignement supérieur du Maroc relatif à l'exonération partielle du paiement des droits d'inscription : **UNANIMITE**.

3. Accord-cadre entre l'université de Franche-Comté et le ministère de l'enseignement supérieur du Sénégal relatif à l'exonération partielle du paiement des droits d'inscription

Sur le même principe que précédemment :

Vote pour l'approbation du principe de signature d'un accord-cadre entre l'université de Franche-Comté et le ministère de l'enseignement supérieur du Sénégal relatif à l'exonération partielle du paiement des droits d'inscription : **UNANIMITE**.

Léa Ziri remercie Laurence Treps et Camille Fernandes pour leur aide précieuse dans ces deux dossiers.

4. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 17 octobre 2019

Pas de remarque.

Vote pour l'approbation du procès-verbal de la CFVU du 17 octobre 2019 : **UNANIMITE**.

5. FSDIE

a. Attribution des fonds 2020 pour les associations institutionnelles

Frédéric Muyard remercie Jeanne-Marie Jandeaux, directrice du Service commun de documentation (SCD) qui est présente aujourd'hui en tant qu'invitée permanente.

Damien Guilbaudeau présente la proposition de la commission pour les 7 associations institutionnelles. *(Cf. annexe n°1a)*

Damien Guilbaudeau précise que dans le tableau, il y a deux colonnes par association qui correspondent à la demande FSDIE classique pour le budget 2020 et au montant demandé dans le cadre de l'appel à projets Région PAVE non déposé en juillet dernier, que l'établissement a proposé de compenser par la hausse de la CVEC.

Damien Guilbaudeau précise que l'an dernier, Franck Palmino avait demandé à ce que le service du bureau de la vie étudiante (BVE) accompagne mieux les associations étudiantes du nord Franche-Comté. Cela a donc été rappelé mais c'est encore assez difficile à mettre en œuvre.

Vote pour l'approbation de la répartition des fonds 2020 pour les associations institutionnelles proposée par la commission FSDIE : **UNANIMITE**.

b. Propositions d'attribution de la commission du 19 novembre 2019

Damien Guilbaudeau présente les 6 projets déposés pour un montant total de 37 679,20 euros demandés à l'UFC. La commission propose d'attribuer 31 490 euros. *(Cf. annexe n°1b)*

Vote pour l'attribution de la répartition des fonds FSDIE telle que proposée par la commission du 18 novembre 2019 : **UNANIMITE**.

Damien Guilbaudeau explique que la *Ludi* a rencontré de grosses difficultés pour réserver ses salles à l'UFR des Sciences de la Santé et à l'UFR Sciences du langage, de l'homme et de la société (SLHS). Elle organisera donc son évènement à la maison des étudiants mais l'ampleur sera revue à la baisse. Elle avait pourtant obtenu un accord de l'UFR des Sciences de la Santé mais ensuite, Jacques Bahi a écrit un courrier précisant qu'il ne pouvait y avoir d'évènement de ce type dans un amphithéâtre.

c. Bilan retour des projets financés en 2018-2019

Damien Guilbaudeau explique que chaque action était de qualité. (Cf. annexe n°1b)

Karim Demnati confirme que tout s'est bien déroulé en général, sauf pour l'association Kiamalou. Il s'agit d'étudiants en première année de kinésithérapie qui ont réalisé leur projet et un bilan retour plutôt bien organisé... sauf que lors de la soirée bilan, les membres de la commission FSDIE présents, ont constaté que des massages thérapeutiques ont été réalisés sans l'appui de professionnel de santé alors même que les membres de la commission leurs avait spécifié de se limiter à des massages détentes. La commission a donc décidé de ne pas verser les 30% restants afin de ne pas cautionner cette pratique.

Nabile Boussaid précise qu'un simple courrier n'est peut-être pas suffisant pour les prévenir.

Frédéric Muyard confirme l'importance de leur rappeler le cadre dans lequel ils peuvent exercer et prévenir les organisations de formation.

Concernant l'association Anim'toi, il est nécessaire de les recontacter car le bilan présenté n'était pas convaincant pour l'instant. Enfin, pour « Solidarité internationale », les 700 euros non attribués n'ont en réalité pas été dépensés.

Vote pour l'approbation de la proposition de répartition de la commission concernant les bilans retour sur les projets financés en 2018-2019 : **UNANIMITE**.

6. Validation des travaux de la commission CVEC du 5 novembre 2019

Les documents sont présentés en annexe n°2.

Frédéric Muyard explique que les crédits CVEC 2019 ont été perçus en juillet 2019 à un taux de 59,37 euros par étudiant. 40 % sont affectés au FSDIE, ce qui double les montants que le FSDIE percevait jusqu'ici et 15% pour le Service universitaire de médecine préventive et promotion de la santé (SUMPPS). 145 000 euros sont affectés à Campus Sport et permettent entre autres, que la pratique sportive à l'UFC reste gratuite.

Le budget prévisionnel proposé ici pour 2020 a été fait raisonnablement sur la base de 51 euros par étudiant.

Dans le tableau présenté en annexe, il y a deux niveaux de projets qui peuvent être transversaux et qui sont portés par 4 services (Campus Sport, SUMPPS, Service Arts et Culture et le Bureau de la vie étudiante) à qui on a demandé de prioriser les actions.

Frédéric Muyard explique que la mise en route a été longue mais dès que le conseil d'administration se sera prononcé, cela pourra démarrer.

Habiba Imaingfen demande si le calendrier des appels à projets ponctuels est fixé.

Frédéric Muyard répond que ce n'est pas encore le cas et signale que le problème, c'est qu'en mars, il y a les élections et la CFVU suivante se réunira mi-mai. Pour autant, il faudrait effectivement proposer un cadrage et un calendrier.

Alain Lamboux-Durand demande s'il n'est pas possible de prévoir un seul appel à projets mais avec trois périodes de dépôt, par exemple février, juillet et octobre.

Frédéric Muyard est d'accord avec cette proposition et propose de partir sur un appel à projets ouvert toute l'année avec 3 périodes de dépôt : mi-février, juin et octobre.

Vote pour valider les travaux de la commission CVEC et le principe d'un appel à projets au fil de l'eau avec trois dates de dépôt (mi-février, juin et octobre) : **UNANIMITE**.

7. Demandes d'intention d'ouverture à l'alternance pour la rentrée 2020

Laurence Ricq présente le contexte et la mise en place d'une procédure. Elle présente les 8 demandes reçues. (Cf. annexe n°3)

Vote pour attribuer un avis favorable à toutes les demandes d'intention à l'alternance : **UNANIMITE.**

8. Bilan des FUP 2018-2019

Laurence Ricq explique que comme chaque année, la validation CFVU intervient a posteriori, car pour mettre en place des formations universitaires professionnalisantes (FUP), il y a besoin de réactivité. En 2018-2019, 324 personnes ont suivi 4.427,5 heures de formation pour un gain d'un peu plus de 115.000 euros. (Cf. document en annexe n°4)

Les FUP sont essentiellement proposées à l'UFR Santé. L'université de Franche-Comté vise à développer ce type de formation. Pour autant, l'établissement est loin d'être à l'équilibre financier car il s'agit de formation onéreuse.

Alain Lamboux-Durand explique qu'il pense qu'avec la traduction en bloc de compétences va permettre de favoriser le développement des FUP.

Vote pour valider le bilan des formations universitaires professionnalisantes 2018-2019 : **UNANIMITE.**

9. Césure : modification de la procédure, des modalités de mise en œuvre et du dossier de demande pour l'année 2019-2020

Laurence Treps présente les modifications proposées sur les deux documents. (cf. documents en annexe n°5)

D'abord, celles-ci font suite à un problème d'interprétation du texte réglementaire qu'il convient de corriger pour permettre aux étudiants de réaliser une césure, y compris durant le dernier semestre de leur cycle de formation, comme le prévoit la réglementation. D'autre part, il convient de préciser certains éléments concernant l'accompagnement des étudiants et l'éventuelle reconnaissance d'acquis.

Vote pour approuver les modifications de la procédure, des modalités de mise en œuvre et du dossier de demande pour l'année 2019-2020 : **UNANIMITE.**

10. Scolarité

a) Actualisation de la liste des parcours-types pour la rentrée 2020

Ce point est annulé.

b) Règlement général des études 2019-2020 : modifications

Frédéric Muyard propose valider les modifications du règlement général des études 2019-2020 ; modifications qui concernent uniquement la partie « Césure ». (Cf. document en annexe n°6)

Il s'agit de copier-coller au chapitre 5 la procédure et les modalités de mises en œuvre de la période de césure qui viennent d'être validées.

Vote pour approuver les modifications du règlement général des études 2019-2020 : **UNANIMITE.**

11. Convention des formations aux métiers d'art et du design (DNMADE) 2019-2020

Frédéric Muyard présente les modifications proposées par rapport à la convention DNMADE 2018-2019. *(Cf. document en annexe n°7)*

D'abord, il s'agit de soumettre au paiement de frais généraux d'inscription d'un montant de 90 euros annuels l'accès aux services universitaires. Cette contribution donne accès aux services suivants : l'inscription secondaire à l'université de Franche-Comté, l'environnement numérique de travail (ENT), le service commun de documentation (SCD) et ses prestations associées, la plateforme Moodle.

Il est à noter que ces étudiants ne paient pas la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). Ils n'ont donc accès ni à la vie étudiante ni à campus sport.

Frédéric Muyard précise en outre que ce paiement est non obligatoire mais si les étudiants veulent avoir accès au SCD, ils ont besoin d'avoir un compte étudiant.

Frédéric Muyard précise que le Rectorat a pris beaucoup de temps pour que les enseignants de l'université soient rémunérés pour le regroupement de novembre 2018. Il était donc important de rajouter ce point dans la convention.

Par ailleurs, il est précisé que la durée de la convention serait de trois ans.

12. Capacités d'accueil pour la rentrée 2020

- a. Parcoursup : modalités d'admission des premières années de premier cycle *(Cf. documents en annexe n°8a)*

Concernant les attendus et les éléments à prendre en compte, **Frédéric Muyard** présente les modifications qui ont été remontées par rapport à l'an dernier.

Il explique également la problématique liée à la réforme des études de santé. PACES disposait d'une capacité de 760 l'an dernier, alors que le PASS santé pourra accueillir maximum 600 étudiants suite à la réforme. Les 160 places doivent donc se répartir dans les licences qui proposent une mineure santé. Dans le PASS santé, il s'agit de valider 60 ECTS du portail santé dans l'année, dont 12 crédits d'une mineure pour pouvoir présenter le concours. Ensuite, il y a un deuxième groupe d'épreuves avec un écrit et un oral. Si l'étudiant n'accède pas à la seconde année de santé, il pourra passer directement en mineure de la licence, sous condition.

Il reste toutefois à finaliser les capacités d'accueil que l'on met dans le PASS pour les mineures de licences. Une réunion est à prévoir avec les composantes concernées la semaine prochaine.

Frédéric Muyard fait un point sur le CMI information-communication qui a été très mal évalué l'an dernier sur son appui recherche. Selon le réseau Figure, il faut 15 à 20 enseignants-chercheurs en appui sur un CMI alors que le département d'information-communication n'en dispose que de trois.

Aussi, suite à cette évaluation et à la réalité de la recherche, **Alain Lamboux-Durand** explique que les projets de recherche envers les CMI sont refusés.

Le président Jacques Bahi a décidé de ne pas l'ouvrir.

Le réseau Figure propose d'avancer d'un an son évaluation à mi-parcours (début 2020). L'établissement propose donc encore une capacité d'accueil à 18 (comme les autres CMI) pour la rentrée 2020.

La licence d'information-communication avait une capacité de 140 à la rentrée 2019 et elle souhaite la diminuer à 90 à la rentrée 2020 du fait de la faiblesse du taux d'encadrement.

Frédéric Muyard explique être en attente du retour du Rectorat au sujet des capacités. Il devrait avoir une rencontre avec eux ce samedi au salon de Studyrama.

Alain Lamboux-Durand explique qu'il y a un réel problème au sein du département d'information-communication, un problème RH. Il n'y a pas eu de départ en retraite, mais des mutations internes qui fragilisent davantage l'équipe. Toutefois, tant que la situation n'est pas assainie, il estime qu'il est difficile de recruter.

Frédéric Muyard propose donc que la capacité de la licence d'information-communication soit rediscutée d'ici le conseil d'administration.

Vote pour approuver les critères d'examens des vœux, les attendus locaux et les capacités, à l'exception de ceux concernant la licence information-communication : **UNANIMITE**.

Vote pour approuver la capacité d'accueil de la licence information-communication à 90 : **17 CONTRE, 5 ABSTENTIONS**.

Vote pour revoir à la hausse la capacité d'accueil de la licence information-communication d'ici le conseil d'administration du 8 décembre 2019 : **MAJORITE moins 2 ABSTENTIONS**.

Vote pour approuver la délibération concernant les capacités d'accueil et modalités de sélection pour l'accès dans les formations préparant au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques à l'UFC pour l'année universitaire 2020-2021 : **UNANIMITE**.

b. Portail Master : modalités d'admission des masters 1 (*Cf. documents en annexe n°8b*)

Frédéric Muyard explique que comme chaque année, l'établissement a défini des dates de recrutement classiques qui correspondent aux préconisations du ministère, à savoir : début le 20/04/2020 et fin le 19/06/2020.

La loi Silence vaut accord impose d'accuser réception de chaque demande. La réponse donnée doit permettre de garantir l'équité de traitement entre tous les candidats qui ont déposé un dossier durant cette période.

Pour ce point, il y a une problématique pour les masters MEEF qui sont actuellement en pleine réforme. Il n'est pas possible de répondre aujourd'hui pour ces masters et le ministère qui en a conscience, laisse jusqu'au 30 janvier 2020 pour les saisir dans le portail Master.

Vote pour approuve les modalités d'admission des masters 1 : **UNANIMITE**.

c. Modalités d'admission des licences professionnelles (*Cf. documents en annexe n°8c*)

Il s'agit d'une campagne de recrutement plus libre. L'objectif de ce point est de cadrer les choses d'un point de vue réglementaire et de se prémunir des recours.

Vote pour approuver les modalités d'admission des licences professionnelles : **UNANIMITE**.

d. Modalités d'admission des masters 2 (*Cf. documents en annexe n°8d*)

Les cases noircies du tableau signifient que pour ces masters 2, il n'y a pas de recrutement en master 2.

Il est nécessaire toutefois de voter des capacités en master 2 pour les mentions dérogatoires jusqu'à 2020 de Droit. Celles-ci feront l'objet d'un décret qui spécifiera les mentions dérogatoires pour la rentrée 2020.

Vote pour approuver les modalités d'admission des masters 2 : **UNANIMITE**.

13. Procédure d'admission pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée en 2020-2021 et périodes de recrutement

Frédéric Muyard explique qu'il s'agit de la même chose que précédemment : période de recrutement et validation d'une délibération concernant la procédure d'admission pour l'accès au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée pour l'année universitaire 2020-2021. (Cf. documents en annexe n°9)

Vote pour approuver la procédure d'admission pour l'accès à la formation préparant au diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée en 2020-2021 et périodes de recrutement : **UNANIMITE**.

14. Budget de la formation 2020

Frédéric Muyard explique que pour certains services, il s'agit du budget intégral du service et pour d'autres, les sommes ne représentent qu'une partie. Il présente le budget ligne par ligne. (Cf. document en annexe n°10)

Il précise que la part de l'UFC concernant les déplacements étudiants est de 20% et que les 80 % restants sont financés par la Région de Franche-Comté.

Claude Parratte demande pourquoi il n'y a pas de hausse de budget pour le centre de certification.

Frédéric Muyard répond que pour l'instant, on ne sait pas faire mieux.

Vote pour approuver la répartition du budget de la formation 2020 : **UNANIMITE**.

15. Création d'UEL pour des licences renforcées

Frédéric Muyard explique que ce point est annulé faute de proposition des composantes.

16. Conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique

Frédéric Muyard explique qu'il s'agit de l'équivalent d'un CRCT (Congé pour recherches ou conversions thématiques) pour la formation. Des textes ont été publiés dernièrement et nécessitent une mise en place prochaine dans l'établissement. Il est donc nécessaire de valider cela en CFVU et CA rapidement.

L'établissement va attribuer une enveloppe spécifique supplémentaire.

Pour la première année, il est proposé de reprendre les critères généraux présentés dans la circulaire en ajoutant une phrase : « une attention particulière sera portée aux initiatives pédagogiques en lien avec la démarche d'amélioration continue des formations et la démarche d'approche programme et compétences. » (Cf. documents en annexe n°11)

Vote pour l'approbation des conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique : **UNANIMITE**.

17. Questions diverses

Pas de question diverse.

La séance est levée à 18h00.

Frédéric MUYARD
Vice-président vie étudiante

Elodie BELLE
Secrétaire de séance